

## Avis CSRPN n° 2020-13

### AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

#### Dérogation espèce protégée du projet "La réponse de la baleine à bosse"

REUNION PLENIERE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Pétitionnaire : Aline PENITOT

#### Contexte et objet de la demande :

La demande de dérogation « espèce protégée » vise à interagir avec les baleines à bosse *Megaptera novaeangliae* à l'aide d'un dispositif sonore alliant réception et émission de sons en domaine immergé. Ce projet intitulé « la réponse de la baleine à bosse » élaboré par Mme Aline PENITOT (compositrice de musique électroacoustique) en collaboration avec le professeur Olivier ADAM (spécialiste en bioacoustique/université de la sorbonne) et Mme Fabienne DELFOUR (éthologue associée à l'université de Paris).

L'objectif de ce projet est d'initier une sorte de « conversation » entre les humains et les baleines, basée sur la similitude des chants des baleines à bosse et des sons émis par le basson. Il vise à diffuser des sons en présence de baleines à bosse, attendre leur réponse et adapter les caractéristiques des nouveaux sons émis vers la baleine dans le but de proposer un « échange construit avec ces cétacés ».

Le projet présenté par Mme PENITOT se situe à l'interface « art et science » alliant découverte, sensibilisation, acquisition de connaissances. Ce projet vise à diffuser, via un haut-parleur étanche immergé, des sons musicaux en présence de baleines à bosse. Simultanément à ces émissions, des enregistrements des sons émanant des baleines seront enregistrés dans le but de proposer, en direct, un échange construit avec ces cétacés.

#### Remarques préalables :

Ce projet a déjà été présenté au CSRPN du 12 février 2020, qui avait émis l'avis suivant :

*« Dans l'état actuel du dossier, le CSRPN de La Réunion ne peut donner un avis favorable au projet « la réponse de la baleine ». Le dossier concernant une espèce protégée, il doit montrer que le projet est dans l'intérêt de l'espèce (le volet acquisition de connaissance). Il faut davantage d'éléments sur le retour d'expérience sur d'autres territoires. Un concert ne répondant pas à une dimension d'acquisition de connaissance, il est donc proscrit. »*

L'avis du 12 février 2020 reposait essentiellement sur le fait que l'évaluation de l'impact n'était que partiellement traitée dans le dossier, et que les résultats attendus en termes d'amélioration des connaissances n'étaient pas présentés.

Suite aux remarques du CSRPN, le pétitionnaire a fait évoluer le protocole d'observation et a apporté des compléments en matière notamment de retour d'expérience, d'analyse des observations réalisées et de mise à disposition des données collectées (photos et enregistrements réalisés).

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

Le nouveau dossier transmis présente des éléments complémentaires. Les informations transmises permettent de préciser le protocole, qui a été adapté pour minimiser l'impact :

- 8 sorties par an pendant 2 ans (2021-2022)
- Phase d'enregistrement/interaction de 45 min max
- Présence d'un observateur indépendant pour évaluer ces changements comportementaux (observation en surface et acoustique).
- Respect de la réglementation sur l'approche des cétacés. La diffusion se fera à une distance minimale de 300 m des animaux (il n'est pas décrit comment les mâles chanteurs seront localisés)
- Pas de sortie de nuit, afin d'être en mesure d'observer d'éventuels changements de comportements
- Rapport de mission réalisé après chaque sortie et bilan en fin de projet

Deux points restent imprécis :

- Il semble être dit que la diffusion de sons ne sera pas réalisée en présence d'autres bateaux mais cela reste à confirmer (éléments contradictoires dans le texte).
- la diffusion de « chant de femme *a capella* pour remercier les baleines à la fin de la session, présentée dans le document de projet, ne semble pas être maintenue (à confirmer).

Le nouveau dossier n'apporte pas d'éléments nouveaux concernant les résultats attendus du projet en termes d'acquisition de connaissance (études « écologique et scientifique » mentionnées dans le formulaire CERFA), et/ou de sensibilisation.

**Avis final du CSRPN:**

**Avis du CSRPN :**

**Le CSRPN donne un avis favorable au projet « La réponse de la Baleine » dans les conditions décrites dans le document (8 sorties et sessions de diffusion de sons de 45 min), avec les réserves suivantes :**

- L'émission de sons en vue d'interaction avec les baleines doit se faire lorsqu'il n'y a pas d'autres bateaux en observation
- Le bilan des sorties sera transmis à la DEAL Réunion en fin de saison
- Le rapport scientifique (ou publications) sera transmis à la DEAL Réunion, présentant les résultats obtenus en fin de programme

Saint Denis, le 4 novembre 2020

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

---